

# Abus, vices et turpitudes dans la république des copains de Macron-le-petit



C'est la preuve que le pouvoir corrompt et que le pouvoir rend fou ! N'ayez pas peur de Macron avec sa gestion calamiteuse de la France comme de la crise du Coronavirus. Ne le laissez pas diriger vos vies !

De sorte que, dans cette logique du pouvoir qui rend fou, le président élu ne gouverne plus selon la vertu, ni pour l'intérêt général, ni pour le bien des citoyens. C'est pourquoi les Français vivent depuis des mois de profonde angoisse, quand à l'Élysée du socialiste Macron la gabegie des dépenses somptuaires continue.

Au contraire, le président digne de la fonction et qui gouverne selon la vertu et pour l'intérêt général et pour le bien des citoyens, gère le pays avec retenue, sobriété, sans faste et sans dépenses extravagantes. Il ne distribue pas les

honneurs aux copains n'importe comment. Il évite les impôts qui créent la pauvreté de la plupart des Français. Il pratique la frugalité dans son palais. Il recherche la sagesse pour lui-même et pour autrui. Selon la philosophie d'Épicure, il doit faire reculer la peur et obtenir la paix civile. Le président digne doit incarner cet idéal dans le temps de son mandat. On le sait, Macron, n'a aucune de toutes ces vertus.

Pour le philosophe Épicure, la justice, d'un point de vue naturel, dont l'utilité relève du droit naturel, consiste à ne pas causer de tort, ni à soi ni à autrui. Le juste et l'injuste ne sauraient exister sans la réalité d'un contrat passé entre le peuple et le président digne de la fonction et qui gouverne selon la vertu.

Ce contrat passé entre le peuple et le président digne pose les bases d'un droit naturel qui fait qu'une loi, pour une seule minorité d'activistes comme la PMA-GPA qui ne vise pas l'utilité commune, n'est pas juste.

La politique selon Épicure s'avère un jus-naturalisme utilitariste et contractualiste. La loi vise d'abord à protéger la vie commune dans laquelle chacun n'a rien à craindre d'autrui. Lucrèce reprend les grandes lignes de la politique selon Épicure : *le bien commun n'est possible entre les hommes qu'après un contrat passé entre eux pour poser les bases des lois qui les protègent les uns des autres. Le contrat propose d'éviter les dommages que les uns peuvent causer aux autres. Une fois conclus, les pactes doivent être respectés.*

L'obéissance à la loi génère la sécurité, car elle empêche la violence. Cette sécurité crée la liberté qui permet la civilisation. Ce contrat, qu'on peut déjà dire social, concerne les humains qui vivent entre eux et ne regarde en rien les étrangers qui ne se soucient jamais de la sécurité, car elle empêche la violence. Chacun chez soi et la société sera bien gardée ! 2000 ans de judéo-christianisme ont généré

nombre de scandales synonymes d'antéchrist, d'athéisme et d'hérésies. Luther et Calvin fustigent ceux qu'ils nomment les libertins.

Mais la politique de Luther et Calvin n'impose pas aux populations de devoir supporter le Mal parce que le Christ l'a subi sur la croix ! Macron et le socialiste Vèran veulent imposer aux Français la repentance, la frugalité sans les bars et les restos, et surtout les prières, un remède contre leur incurie qui ne saurait suffire.

Certes, il faut obéir aux prescriptions, mais dans la mesure où ce à quoi elles obligent ne sont pas en contradiction avec l'enseignement des droits de l'Homme. Obéir à Macron et au socialiste Vèran oui, mais tant qu'ils ne désobéissent pas aux règles des droits de l'Homme. Quand ils enfreignent manifestement les droits de l'Homme, Macron et le socialiste Vèran deviennent illégitimes et les Français peuvent ne pas leur obéir !

Quand le président élu cesse d'être respectueux des droits de la population, il cesse d'être président.

Un Français ne saurait se soumettre sans colère ni opposition aux lois d'un président élu qui exigerait des Français de devoir se soumettre à des lois comme la PMA-GPA pour une seule minorité d'activistes, en totale contradiction avec les principes chrétiens. Mais n'oublions pas que Macron n'est pas un démocrate.

atlantico.fr : IVG : *Pourquoi la suppression de la clause de conscience pour les médecins serait à la fois une atteinte grave aux libertés et un mauvais coup pour les femmes.* La proposition de loi pour l'accès à l'IVG prévoit de supprimer la clause de conscience des médecins. Cette évolution est une atteinte à la liberté des médecins. La proposition de loi soumise à l'Assemblée nationale propose de supprimer la clause de conscience des médecins spécifique à l'IVG pour ne garder

qu'une clause de conscience générale. On veut faire disparaître ce que la loi de Simone Veil avait créé en 1974, *un argument législatif qui met à l'abri les médecins qui ne souhaiteraient pas faire d'IVG pour qu'ils ne soient pas contraints*. Les différentes révisions de la loi sur l'IVG ont imposé qu'il y ait dans tous les services publics de maternité, un service d'orthogénie.

Les médecins qui travaillent dans ces maternités, dans un service hospitalier public, pourraient être contraints à pratiquer une IVG alors que leur clause de conscience les en empêche. La volonté de retirer cette clause est une atteinte à la liberté des médecins, des sages-femmes et de tous les soignants ! Si vous voulez que les médecins fassent bien leur travail, on ne doit pas chercher à les contraindre. Cette mesure présentée comme soi-disant pour un meilleur accès à l'IVG pour les femmes pourrait se retourner contre elles.

Si vous supprimez la clause de conscience pour les médecins, de plus en plus de gens ne vont pas le faire. Si vous êtes gynécologue et si vous vouliez travailler dans le service de gynécologie de l'hôpital et qu'on vous dit qu'il y aura obligatoirement à faire des IVG, quand la clause de conscience vous en empêche, vous ne serez pas candidat dans cet hôpital. On a une cruelle pénurie de spécialistes en gynécologie obstétrique dans nos hôpitaux, puisqu'environ 30 % des postes ne sont pas pourvus et il y a plus de 10 départements en France où il n'y a plus aucun gynécologue installé en ville. Moralité : si on veut continuer à créer de la pénurie et ainsi vouloir augmenter les manques au sein du désert médical, on ne s'y prendrait pas autrement.

Le Salon beige : *À quel point la société est-elle éthiquement fondée à réclamer une suppression de l'objection de conscience pour les médecins ? Et sur quels fondements ? C'est que ce questionnement sur les fondements de la légitimité ou non de la société de forcer des médecins à pratiquer un acte médical pour une indication purement sociale (dans le cas de l'IVG et*

pas de l'IMG) semble absent du projet de loi.

Le Salon beige : *À propos du projet de loi bioéthique : Pour un réveil des consciences.* Communiqué de Monseigneur Marc Aillet, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron, en date du 18 juillet 2020. En dépit de la crise sanitaire du Coronavirus et des graves difficultés économiques et sociales qui en découlent (récession, faillites en chaîne, explosion prévisible du nombre de demandeurs d'emploi, etc.), Macron a voulu prolonger la session extraordinaire du Parlement en vue de l'examen, en seconde lecture, à l'Assemblée nationale, du projet de loi relatif à la bioéthique. Macron a fait ainsi de l'adoption de ce texte PMA sa priorité absolue !

*Et cela, contrairement à l'écrasante majorité de nos concitoyens qui, dans le contexte actuel, sont 71% à penser que ce projet de loi devrait être suspendu ou retiré et qui ne sont que 1% à considérer que la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes est une priorité, selon une enquête IFOP.* Ce parti pris en dit long sur les présupposés idéologiques qui inspirent l'action de Macron, comme sur l'influence qu'exercent, au sein de la classe politique et des milieux dirigeants, certains lobbies LGBT ultra-minoritaires.

Faut-il rappeler que l'ouverture, sans motif thérapeutique d'infertilité, de la procréation médicalement assistée aux couples de femmes, revient à priver délibérément les enfants ainsi conçus de toute possibilité de connaître leur père et leur filiation paternelle, en dépit de la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU ratifiée par la France selon laquelle tout enfant a droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

*Ne reculant devant aucune transgression, les apprentis-sorciers des loges maçonniques GOF-LGBT de la commission spéciale bioéthique de l'Assemblée nationale sont à l'origine de dispositions qui créent une rupture anthropologique*

*majeure. La méthode ROPA prévoyait de féconder l'ovocyte d'une femme avant de le réimplanter dans l'utérus de sa compagne, pour que l'une et l'autre puissent être reconnues comme étant la mère du même enfant, au prix d'un véritable déni de maternité. Une tactique des loges maçonniques GOF-LGBT visant à minimiser la gravité de la PMA sans père auprès des députés pour emporter leur adhésion !*

*La commission spéciale entend également autoriser la création d'embryons transgéniques, c'est-à-dire la modification génétique des embryons humains, qui risque d'aboutir, à plus ou moins brève échéance, à la naissance d'enfants génétiquement modifiés. Dans le même esprit, la commission spéciale bioéthique de l'Assemblée nationale valide la technique du bébé médicament qui consiste à permettre la naissance d'un embryon exempt d'anomalies en vue d'utiliser ses cellules pour soigner un frère ou une sœur. Elle a voté la suppression du délai de réflexion d'une semaine avant une IMG qui peut être pratiquée jusqu'à la veille de la naissance. Elle prévoit enfin la transcription automatique à l'état civil des enfants nés à l'étranger d'une GPA.*

*Dans ces conditions, qui ne serait effrayé devant une telle manipulation de l'être humain, réduit à un matériau disponible aux désirs égoïstes d'une minorité de privilégiés qui pèsent sur le marché, ou à des fins de recherche médicale, quand on prétend déployer tant d'énergies pour sauvegarder les espèces animales au nom de leur protection ? Comment ne pas manifester son indignation devant ce qui apparaît comme un passage en force de Macron, toujours en plein déni de démocratie !*

*Faut-il que la conscience de nos contemporains soit à ce point anesthésiée pour ne plus savoir prendre la mesure de la gravité de telles transgressions destructrices de la dignité de la personne humaine ?*

*Dans son Traité des hérétiques et de leur punition, Théodore de Bèze, successeur de Calvin à la tête de l'Église de Genève,*

justifie le procès et la condamnation des dirigeants qui agissent contre les peuples. Si Théodore de Bèze ne légitime pas la résistance individuelle, qui générerait le désordre social inacceptable pour lui, il invite les assemblées élues à la résistance. Il s'agit d'obéir à la nécessité de venir au secours des peuples persécutés par leurs dirigeants. De Bèze pose la question de la nature de cette résistance.

Quid de sa forme armée ? Elle est légitime. Les peuples sont tenus (même par les armes si faire se peut) de pourvoir, contre une tyrannie manifeste, à la salutation de ceux qui en ont les victimes, jusqu'à ce que par commune délibération des États, ou de ceux qui portent les lois de la république, il puisse être pourvu au bien du public plus avant, et ainsi qu'il leur appartient de devoir le faire. Et cela ne s'appelle point être séditieux ou déloyal, mais à exiger de celui à qui le peuple a confié le gouvernement de tenir son serment.

Les peuples sont tenus d'agir à l'encontre de l'élus infracteur de son serment et de l'opresseur de la république et du peuple dont il devait être le protecteur. Le théologien calviniste justifie l'opposition, même armée, au tyran, pourvu qu'il soit avéré qu'il s'agisse bien d'un tyran. Or, il est avéré qu'un tyran l'est quand il a rompu le contrat social : l'obligation qui a été contractée par consentement commun et public.

Tout pouvoir vient du peuple et s'opposer au pouvoir du peuple, c'est s'opposer au peuple ! Si tout pouvoir vient du peuple, mais si ce pouvoir se montre en contradiction avec le peuple, alors il est possible de s'opposer à lui sans déplaire aux lois de la république. Mais, par ce fait, en honorant plus et mieux les lois de la république. Cette façon de penser dynamite la tyrannie de Macron avec la PMA de combat sans père pour la justification du Mal et pour satisfaire les ambitions perverses des activistes lesbiennes ultra-minoritaires dans le pays. De Luther et Calvin, c'est l'invitation à prendre très au sérieux le Mal de Macron en politique.

Luther et Calvin invitent à agir fermement et légitimement pour que les peuples s'opposent aux décisions du tyran et de son gouvernement quand elles sont opposées à la doctrine chrétienne !

François Hotman était un juriste et théologien français, né à Paris en 1524, un théoricien du pouvoir laïc et un philosophe de la politique, un diplomate européen et un intrigant politique, un professeur à Genève et un polémiste forcené écrivant sous pseudonymes après sa conversion à la religion de Calvin en 1547.

Il publie, d'abord en latin en 1573, puis, traduit par ses soins en français l'année suivante, un *Franco-Gallia*, *La Gaule française*, qui, deux siècles avant Rousseau, *pose les bases du contrat social et désacralise la souveraineté*. En s'appuyant sur l'autorité antique des Gaulois, des Romains, des Germains et des Francs, François Hotman cherche dans le passé matière à dépasser le présent conflictuel au profit d'un futur pacifié.

François Hotman affirme que la souveraineté ne réside pas dans le roi selon le principe théocratique, mais dans le peuple qui élit le roi, ce qui, selon ce vote, ne dessaisit pas le peuple de sa souveraineté.

Le souverain, c'est le peuple, le roi n'est que le dépositaire. Le peuple a le droit de déposer le roi qu'il a élu. La souveraineté n'est donc pas de droit divin, relevant de la théologie, mais issue des hommes, relevant du peuple et de la philosophie politique. Un roi est investi par le peuple qui peut donc le désinvestir.

Le roi doit régulièrement consulter le peuple et ses états généraux pour prendre avis auprès d'eux et s'informer de ce qu'il doit faire. S'il ne procède pas de la sorte, alors il ne gouverne plus selon l'intérêt général, il n'a pas le souci du bien commun, il rompt alors avec le contrat social et donc avec le peuple.



Dès lors, la révolte populaire est légitime.

Impeccable raisonnement démocratique.

Philippe Duplessis-Mornay, un calviniste, et Hubert Languet, un protestant lui aussi, signent *Vindiciae contra Tyrannos*, autrement dit *Revendications contre les tyrans*. Cet ouvrage justifie l'insurrection contre le roi, non par refus de la monarchie, mais par opposition à un gouvernement qui ne serait pas du peuple et pour le peuple et qui ne laisserait pas son rang à la liberté d'opinion et d'expression revendiquée par le peuple.

Il faut sauver la monarchie, fût-ce contre le roi quand il ne l'honore pas comme il le devrait. Ils ne sont pas opposés à la monarchie et au principe même de la royauté, car ils combattent au nom de la liberté contre la tyrannie et le despotisme. Si l'on se réfère à l'étymologie du mot république, *res publica*, chose publique, ils souhaitent que la monarchie soit républicaine, autrement dit, que le roi garantisse la chose publique par un contrat social entre lui et le peuple lequel est en dernier ressort le porteur de la souveraineté.

Le Florentin Nicolas Machiavel, avec son fameux souverain élu (1532), construit la politique avec l'homme tel qu'il est et non tel que le tyran se rêve. Machiavel pose la question du pouvoir et il se demande comment il faut faire pour prendre le pouvoir et, quand on l'a pris, comment s'y prendre pour le garder. Cette façon de procéder suppose qu'avec le souverain élu on ne renvoie plus à la Providence pour expliquer l'accès et le maintien du tyran au pouvoir, mais qu'on renvoie à la force et à la ruse des hommes !

Comment ne pas faire la part belle à son invitation à pratiquer la ruse du renard et la force du lion, celle qui invite à tuer et à mentir, à soudoyer et à circonscire, mais ces comportements s'effectuent toujours au détriment de

l'objectif du tyran : Pour quoi faire ? Machiavel pose deux questions majeures : comment accéder au pouvoir et comment s'y maintenir une fois qu'on y est parvenu, puis il répond de la même manière à ces deux interrogations : Tous les moyens sont bons. Mais, il y a un mais et il est de taille : Pour quoi faire ?

Non pas pour jouir du pouvoir pour le pouvoir, pour vivre en profiteur et en jouisseur, pour s'enivrer des vins fins, des délices et des homards de la république, mais pour réaliser un projet : *La république juste* !

Si Machiavel vante la manière forte, *c'est seulement pour obtenir le bien public et l'intérêt général.*

(librement adapté du livre, *Décadence*, de Michel Onfray)

Dans ses Écrits politiques, Nicolas MACHIAVEL a dévoilé les prétentions de politique. Selon lui, l'État moderne doit définir un ordre social, moral, libre et laïque, qui doit contribuer à l'amélioration de l'homme et de la société. À propos de l'histoire de Rome de Tite-Live, il examine la question de savoir « si, dans un État corrompu, on peut conserver un gouvernement libre et des lois respectueuses de l'intérêt général ». Selon lui, « il n'y a ni lois ni Constitution qui puisse mettre un frein à la corruption générale, car, comme les bonnes mœurs ont besoin des lois pour se maintenir, les lois ont besoin des bonnes mœurs pour être observées ». Il poursuit : « Les Constitutions et les lois qui sont à l'origine d'une République, quand les hommes étaient bons et honnêtes, ne conviennent plus lorsqu'ils sont devenus corrompus et malfaisants. Si les lois changent selon les événements, on voit rarement les institutions changer. De là, les lois nouvelles ne suffisent pas, car elles ne correspondent plus aux institutions qui restent inchangées. À Rome, les lois qui maintenaient les citoyens dans la légalité ont été affaiblies, à mesure que les mœurs des citoyens étaient plus gravement corrompues.

On en arriva à une espèce de licence générale et à une permissivité qui portaient de plus en plus atteinte au respect du bien public, de l'État, des personnes, et des biens des particuliers ».

Et Nicolas MACHIAVEL de conclure : « Les hommes ne font le bien que s'ils y sont obligés. Mais dès qu'ils ont la liberté de commettre le mal avec impunité, ils ne manquent de créer partout le désordre ».

Ces pensées d'un homme de la Renaissance italienne sont d'une singulière actualité pour nous.

Épicure a vécu en Grèce de 341 à 270 avant J.-C. Il a fondé une école de philosophie à Athènes. Il pensait que « Vivre caché » est un idéal pour la tranquillité de l'âme, libérée d'une vie de troubles et d'agitation. Cette pensée, est que seule, la « tranquille fermeté » de l'âme, indifférente à l'égard de l'agitation politique et sociale, permet d'atteindre au bonheur. Lire ce propos d'Épicure : « Ces pauvres Athéniens ont si bien perdu l'esprit, qu'ils ont cessé de vivre comme des êtres « spirituels ». » Épicure incite à une « spiritualité militante ». Pour lui, la vie spirituelle est la « lumière de l'esprit » et l'unité de la personne, alors que l'oisiveté donne libre cours à l'empire des sens et à l'emprise des passions, qui ne font régner que l'obscurité, la corruption et le désordre.

Thomas Jefferson indiquait, en 1781, dans ses « Notes sur l'État de Virginie », que « Seule l'erreur a besoin du soutien des gouvernements » car « la Vérité se suffît toujours à elle-même ». Ne devrions-nous pas rendre justice à ce précepte et nous débarrasser de (nos) lois tyranniques ?... L'esprit qui souffle sur notre temps... est destiné à s'altérer. Nos dirigeants se laisseront corrompre et le peuple deviendra négligent...

« Nous avons commencé à descendre la pente. On trouvera de

moins en moins nécessaire de consulter le peuple et de s'appuyer sur lui. On aura de plus en plus tendance à l'oublier et à mépriser ses droits. Il s'abîmera lui-même dans l'appât du gain et il ne songera même plus à s'unir pour faire respecter les droits qui sont les siens ». Force est de reconnaître qu'aujourd'hui, plus de deux siècles plus tard, ces « Notes » de Thomas Jefferson ont gardé, pour nous, toute leur fraîcheur, toute leur vérité et toute leur actualité !

**Thierry Michaud-Nérard**